

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 6 juillet 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 6 juillet 2015 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 27.

Sont présents:   Madame       Mireille Brûlé  
                          Messieurs   Yannick Trépanier  
  Claude Bourassa  
  Denis Bergeron  
  Marcel Larochelle

Est absent :       Monsieur    Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

127-2015       Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout suivant, soit l'achat d'ordinateur pour la bibliothèque.

128-2015       Adoption du procès-verbal du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015.  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit accepté tel présenté.

129-2015       Les Comptes.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

130-2015       Autorisation de dépenses de débroussaillage.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'inspecteur en voirie monsieur Yvon Pellerin à engager afin de faire le débroussaillage des rangs pour un montant maximum de 5 000 \$.

131-2015       Rémunération du Comité de sélection soumissions.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise une rémunération de 30 \$ aux membres du Comité de sélection pour les soumissions. La présente demande est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ajournement de l'assemblée, le Conseil se retire à 20 h 15 pour être de retour à 20 h 35.

132-2015       Dérogation mineure 2249, route Hébert, installation d'un conteneur maritime.

**ATTENDU QUE** madame Lise Daraïche et monsieur Jean-Pierre Chapados sont propriétaires du 2249, route Hébert, lot 582-2 et 584, du cadastre du Canton de Bulstrode (5 181 296);

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont déposé une demande de permis pour l'installation d'un conteneur maritime sur leur propriété et de le modifier. Le conteneur a une superficie au sol de 30 mètres (320' carrés) et une hauteur de 2,9 mètres (9'6'");

132-2015

Dérogation mineure 2249, route Hébert, installation d'un conteneur maritime. (suite)

**ATTENDU QU'**il n'est pas permis d'installer un conteneur maritime sur le territoire de la municipalité et de plus la superficie et la hauteur sont plus grandes que la norme permise pour un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** la réglementation permet une remise de 15 mètres carrés (161' carrés) et une hauteur de 2,44 mètres (8');

**ATTENDU QUE** les propriétaires s'engagent à modifier l'aspect du conteneur par l'ajout d'une toiture en pente et en peignant ledit conteneur afin de s'harmoniser avec le revêtement actuel de la résidence;

**ATTENDU QUE** monsieur Chapados désire entreposer ses véhicules de loisirs et sa machinerie pour l'entretien de sa propriété. Il considère plus solide un conteneur maritime comparé à une simple remise;

**ATTENDU QUE** le comité s'est réuni le lundi 15 juin et il a accepté la demande en partie soit la grandeur et la hauteur des murs, mais le propriétaire devra mettre un revêtement sur tous les murs. L'emplacement du conteneur maritime devra être localisé à l'arrière de la maison, car le comité considère que le terrain est assez grand;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte avec les conditions suivantes :

**QUE** le conteneur soit installé à l'arrière de la maison qui aura un impact moindre sur l'environnement visuel;

**QUE** les murs ainsi que la toiture soient recouverts avec des matériaux autorisés dans le règlement (article 6.6.1.1) afin de s'harmoniser avec la maison pour atténuer l'impact visuel du conteneur;

**QUE** la hauteur des murs soit un maximum de 3,048 mètres carrés (10 pieds);

**QUE** la superficie maximum soit de 30 mètres carrés (320 pieds carrés).

133-2015

Demande d'autorisation à la CPTAQ (dossier de monsieur Réjean Bernier).

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de monsieur Réjean Bernier pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement des lots 572-P. et 573-P. du Canton de Bulstrode (5 180 119, 5 182 388 et 5 182 389) en sa faveur;

**ATTENDU QUE** messieurs Bernier et Lambert sont copropriétaires d'une superficie d'environ 136 hectares et ils désirent que la terre soit partagée en deux parties égales;

**ATTENDU QUE** la municipalité a accordé un permis de construction en date du 18 février 2013 et approuvé le 22 août 2013 puisque le terrain jouissait d'une superficie supérieure à 100 hectares et pouvait construire avec le dépôt d'une déclaration CPTAQ, ce que le propriétaire a fait;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et des règlements municipaux;

- 133-2015 Demande d'autorisation à la CPTAQ, dossier de monsieur Réjean Bernier. (Suite)
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil appuie la demande de monsieur Réjean Bernier, soit l'aliénation et le lotissement des parties de lots 572-P. et 573-P. du Canton de Bulstrode (5 180 119, 5 182 388 et 5 182 389) en faveur de messieurs Réjean Bernier et André Lambert et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'y faire droit.
- 134-2015 Autorisation dépenses rang Courtois.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses du rang Courtois, pour un montant maximum de 130 000 \$, pour la pose de membrane, le rechargement et le transport de pierre sur une distance d'environ 1 100 mètres. Les dépenses seront payées à même la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
- 135-2015 Dépôt des indicateurs de gestion 2014.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil accepte et autorise le dépôt des indicateurs de gestion 2014 préparé par monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Saint-Valère.
- 136-2015 Extension du contrat de madame Sylvie Côté « Archives ».
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise l'ajout de trois jours supplémentaires de madame Sylvie Côté pour terminer l'élagage des documents du bureau pour un montant de 800 \$ plus taxes.
- 137-2015 Demande de monsieur Christian Guillemette pour cours d'eau Rivière-noire.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil met à l'étude la présente demande.
- 138-2015 Inscription colloque de zone de l'ADMQ.
- Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise l'inscription et les dépenses du directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, au colloque de zone 2015 de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2015 à l'Auberge Godefroy, le coût de l'inscription est de 100 \$.
- 139-2015 Demande de Moto-Club Bois-Francis pour traverser rangs municipaux.
- ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 du Moto-Club des Bois-Francis inc. afin d'obtenir l'autorisation pour la traverse de plusieurs routes et rangs;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil donne l'autorisation au Moto-Club des Bois-Francis inc. de passer sur le territoire de la municipalité pour l'année 2015-2016 à savoir, le rang Courtois sur une distance de 0,45 kilomètre, la route Vigneault sur une distance de 0,35 kilomètre, le rang 10 sur une distance 0,7 kilomètre et enfin de traverser les rangs 8, 11, 12 et Landry. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Moto-Club des Bois-Francis inc.
- 140-2015 Demande de chenil pour le 594, route 161 de madame Noëlline Daraïche.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil met à l'étude la demande de madame Noëlline Daraïche et monsieur Mario Hamel pour la demande d'un permis de chenil, soit 5 chiens.
- 141-2015 Ordinateur Bibliothèque.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque pour un montant maximum de 500 \$.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

129-2015, 130-2015, 131-2015, 134-2015, 136-2015, 138-2015 et 141-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de juillet deux mil quinze.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

MAMROT : Indicateurs de gestion 2014;

ADMQ : Colloque de zone;

MTQ : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 ;

CPTAQ : Décision demande Ferme Kalexstar, SENC, Gérold Jaeggi;

CSST : Taux de versement périodique 2015 et relevé des prestations accordées et des sommes imputées;

M<sup>e</sup> Yves Arcand : Projet de règlement n<sup>o</sup> 1115-2015;

Moto-Club Bois-Francs inc.: Demande de traverses municipales;

Chambre des communes : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Réseau Biblio Centre du Québec : Rapport annuel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015;

MARSH Canada Limitée: Certificat d'assurance;

Avizo : Norme comptable sur le passif au titre des sites contaminés;

Victoriaville urbanisme : Programme particulier d'urbanisme – Centre-Ville;

Caisse Desjardins Bois-Francs : Programme hypothécaire « programme d'accès à la propriété;

CLD : Achat intelligent pour participer au développement de notre milieu économique;

Club Holstein Bois-Francs : Invitation 70<sup>e</sup> édition du Pique-nique Holstein Québec;

Hôtel-Dieu D'Arthabaska : Remerciement pour le don à la fondation;

SAE : Formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation – Automne 2015;

SAM : Le 9<sup>e</sup> rendez-vous SAM, évènement traitant de l'approvisionnement municipal, le jeudi 24 septembre 2015;

Demandes : Christian Guillemette « Rivière noire »;

Noëlline Daraïche pour un permis de chenil;

Réjean Bernier allinération et lotissement d'une terre agricole;

Offre de service : Jean-Claude Lampron;

Revue: Municipal equipment expo, Via Bitume, Recueil d'histoires des élèves de 2<sup>e</sup> année de l'École Cœur Immaculé St-Valère, Infrastructure, Constas, Maintenance, Expo Victoriaville, Répertoire des entreprises de Victoriaville et sa région 2015, Sports & Loisirs matériel et équipement, Revue annuelle de l'AAPQ Paysages, Formes, Paramètres, Excellence, Mensuel Saint-Valère, La Voix du Vrac, Fête nationale du Québec.

142-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 27 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.  
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier